



**Ministry of Health and
Long-Term Care**

**Ministère de la Santé et des Soins
de longue durée**

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Rapport d'inspection prévu par la
*Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée***

**Long-Term Care Homes Division
Long-Term Care Inspections Branch**

**Division des foyers de soins de
longue durée
Inspection des FLSD**

Ottawa Service Area Office
347 Preston St Suite 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Telephone: (613) 569-5602
Facsimile: (613) 569-9670

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, bureau 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

Copie destinée au public

Date du rapport :	N° d'inspection	N° de registre :	Type d'inspection :
17 juin 2019	2019_583117_0024	003784-19, 003785-19	Suivi

Titulaire de permis

Soins continus Bruyère inc.
43, rue Bruyère, OTTAWA ON K1N 5C8

Foyer de soins de longue durée

Résidence Élisabeth-Bruyère
75, rue Bruyère, OTTAWA ON K1N 5C8

Nom de l'inspectrice

LYNE DUCHESNE (117)

Résumé de l'inspection



Il s'agissait d'une inspection de suivi.

Elle a été effectuée aux dates suivantes : 29, 30 et 31 mai 2019.

Les numéros de registre suivants ont été inspectés lors de cette inspection :

- Registre n° 003784-19, inspection de suivi de l'OC n° 001 de l'inspection n° 2018_621547_0036/029079-18 concernant le paragraphe 71 (1), Planification des menus, du Règl. de l'Ont. 79/10 avec une date de conformité au 30 avril 2019.**
- Registre n° 003785-19 : inspection de suivi de l'OC n° 002 de l'inspection n° 2018_621547_0036/029079-18 concernant le paragraphe 114 (3) du Règl. de l'Ont. 79/10, Système de gestion des médicaments, avec une date de conformité au 30 avril 2019.**

Au cours de l'inspection, l'inspectrice s'est entretenue avec les personnes suivantes : administratrice ou administrateur du foyer, directrice ou directeur des soins infirmiers, une infirmière autorisée ou un infirmier autorisé (IA), plusieurs infirmières auxiliaires autorisées ou infirmiers auxiliaires autorisés (IAA), une ou un responsable de la nutrition, et plusieurs aides-diététistes.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice a examiné la formation du personnel concernant le Système de gestion des médicaments du foyer, elle a observé l'administration des médicaments à plusieurs personnes résidentes. Elle a examiné les menus réguliers, thérapeutiques et de collations du foyer pour les personnes résidentes, ainsi que la documentation relative aux processus de révision et d'approbation annuelles des menus, et elle observé la prestation des services de repas aux personnes résidentes.

Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

**Qualité des aliments
Médicaments**

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

**0 AE
0 PRV
0 OC
0 RD
0 OTA**

Au moment de cette inspection, les non-respects aux ordres suivants émis antérieurement avaient été corrigés :

EXIGENCE	TYPE DE MESURE	N° DE L'INSPECTION	N° DE L'INSPECTRICE OU DE L'INSPECTEUR
Règl. de l'Ont. 79/10, par. 114. (3)	OC n° 002	2018_621547_0036	117
Règl. de l'Ont. 79/10, par. 71. (1)	OC n° 001	2018_621547_0036	117

NON-RESPECT DES EXIGENCES

Définitions

- AE** — Avis écrit
- PRV** — Plan de redressement volontaire
- RD** — Renvoi de la question au directeur
- OC** — Ordres de conformité
- OTA** — Ordres, travaux et activités

Le non-respect des exigences prévues par la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD) a été constaté.

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).



**Ministry of Health and
Long-Term Care**

**Ministère de la Santé et des Soins
de longue durée**

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Rapport d'inspection prévu par la
*Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée***

Émis le 17 juin 2019.

Signature de l'inspectrice

Rapport original signé par l'inspectrice.